



"dette de frais de scolarité (réclamé 4 ans après)

Par **fannydu013**, le **25/06/2008** à **19:14**

Bonjour, j'aurai besoin de conseils...

Je vs explique ma situation: j'ai fait un BTS ds une école privée, j'ai bénéficié de plusieurs aides pour payer cette école mais elles ne couvraient pas le totalité des frais de scolarité. Quatre ans après je recois une lettre me demandant de régler la somme de 600euros (que je dois effectivement). Cependant depuis 4 ans je n ai JAMAIS reçu aucune relance et ma situation financière de me permet pas de régler cette somme. Ma question est: est ce que 4 ans après ce lycée a-t-il le droit de me reclamer cette somme? si non quels arguments pourrais-je avancer en ma faveur? Si je laisse couler cette affaire vont-ils effectivement avoir recours aux services d'un huissier?